

MESSAGE RELATIF A UNE EXTENSION DU RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU A LA ROUTE DE CHANTEMERLE

La construction de 2 immeubles d'habitation comportant 24 logements et un parking souterrain sur la parcelle 615 du registre foncier de la commune de Granges-Paccot, propriété de Madame Jacqueline et de Monsieur André Bapst, exige un prolongement d'une conduite de transport sur une longueur de 120 m. Elle est prévue sous le trottoir qui longe la route de Chantemerle, lequel devra être reconstruit à neuf sur la même distance.

En juin 2006, lors de la construction des immeubles 25 et 27 de la route de Chantemerle situés entre l'école et la maison d'habitation de la famille Bapst, une prolongation de cette même conduite avait déjà été réalisée sur une distance de 90 mètres, depuis la place de parc sise devant l'école. Une borne d'hydrante pour la défense incendie avait également été installée à la limite des parcelles 77 et 612 du RF. C'est dès lors à partir de ce point que le nouveau prolongement est prévu.

Finances

Le bureau d'Ingénieurs Conseils CSD à Granges-Paccot, a établi un plan ainsi qu'un devis estimatif de cet ouvrage qui s'élève TTC à CHF 134'000.-. Le crédit d'investissement demandé est arrondi à CHF **135'000.-**. Cette conduite est de même composition que le premier tronçon réalisé, à savoir en matière PE d'un diamètre de 150 mm. Une borne d'hydrante pour la défense incendie sera placée à la hauteur du parking souterrain, entre les deux immeubles d'habitation. Une demande de subvention en rapport au prolongement de ce réseau de transport et à la pose d'une nouvelle borne de défense incendie a été adressée à l'ECAB.

La proposition du Conseil communal

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'octroyer un crédit de CHF 135'000.- pour l'extension du réseau d'approvisionnement en eau à la route de Chantemerle. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de la commune ainsi que par les taxes de raccordement.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire adjoint :

G. Cantin



Le syndic :

R. Schneuwly